

page 11, j'ai constaté que les inspecteurs ont effectué 358 visites en 2006, alors qu'en 2005, il y en avait 495. Aux positions 362.055, 363.055 et 365.055, les budgets prévus n'ont de loin pas été utilisés pour les programmes d'emploi qualifiant dans les entreprises, dans l'administration et dans les communes. Il y a 2,2 millions de francs de moins qui ont été utilisés par rapport à ce qui avait été prévu au budget. Si les statistiques officielles du chômage baissent, il faut relever toutefois que le nombre de demandeurs d'emploi, même à la baisse dans le canton de Fribourg de 249 unités, atteint ce jour quand même le chiffre de 5897 – donc presque 6000 – et que ce nombre est pour la première fois, depuis 2002, supérieur à la moyenne suisse.

Au centre de charges 3545 «Ecoles professionnelles», il faut relever un excédent de dépenses d'environ 1,2 million de francs. Ceci est dû à l'augmentation du nombre d'apprenants et constitue aussi la suite logique de 8,5 équivalents plein-temps.

A la position 460.000, les subventions fédérales sont en hausse de 2,5 millions environ de plus que ce qui était prévu au budget. Cela est dû à un versement supplémentaire de forfait progressif de la part de la Confédération dans le cadre de la période transitoire relative au passage d'un subventionnement basé sur les frais effectifs à un système forfaitaire. Ce système forfaitaire entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2008.

Au centre de charges 3557 «Ecoles techniques», nous relevons à la position 331.001, 3,643 millions de francs d'amortissements d'immeubles non prévu au budget et à la position 351.000, la contribution du canton pour la fréquentation des écoles des apprenants fribourgeois hors canton est en augmentation de 1,15 million. Cela est dû au fait qu'il y a plus de Fribourgeois qui suivent des écoles techniques hors canton ou hors HES-SO dans des filières qui ne sont pas offertes dans le canton de Fribourg.

Dans le cadre du travail effectué par la CFG, il a été relevé par le rapporteur général que chaque Direction a subi un examen plus en détail d'un de ses services. En l'occurrence, avec mon collègue-rapporteur Jean-Pierre Siggen, nous avons approfondi un peu plus le Service des transports et de l'énergie, parce qu'il y a bien évidemment sous ce chapitre beaucoup de subventions. Nous avons pu prendre connaissance d'un rapport effectué dans le cadre du contrôle des subventions demandé par le Conseil d'Etat. Après examen de ce rapport, et avec des informations complémentaires données par le chef de service du Service des transports et de l'énergie et de M. le Conseiller d'Etat, nous pouvons conclure que toutes les subventions octroyées le sont à bon escient et que ces subventions s'effectuent conformément aux dispositions légales fédérales.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je peux confirmer ce qui vient d'être dit par M^{me} la Rapporteuse. Les comptes 2006 des services de la DEE sont, dans l'ensemble, conformes aux prévisions budgétaires et aucune surprise particulière n'est à signaler.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure. Je n'ai pas de remarques à émettre.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je n'ai pas de remarques.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Dans ce compte rendu, au chapitre relatif au Service public de l'emploi, j'aurais tout de même une intervention. Samedi, j'ai pris connaissance avec grande satisfaction de la conférence de presse présentant le coaching de ce service après six mois et le titre d'un service sorti de la crise. Ma propre expérience avec ce service en tant que directeur de l'Union patronale, ainsi qu'avec son chef, confirme également ma position à cet égard. Le travail est très bien fait et les compétences sont là. Or, je suis frappé de lire dans ce rapport, du moins dans ce que dit le journaliste, que M^{me} la Députée Peiry renvoie tout en bloc en disant qu'il y a machination «avec une rare virulence», selon les propos du journaliste et que tout, finalement, est faux! Je m'inquiète, parce qu'après l'argent dépensé pour cet audit, pour le coaching, après les efforts consentis pour éclairer la situation, on en vient encore à dire que, finalement il y a des faits gravissimes, inconnus ou du moins dont on n'a pas entendu parler, qui prouveraient l'inverse. Je pense qu'il est temps maintenant de mettre un point final à ce dossier et qu'on passe à autre chose, si je puis dire. Je demande donc à M. le Conseiller d'Etat, qui a rencontré M^{me} la Députée Peiry, de nous donner sa position sur ces affirmations et à M^{me} Peiry, si vous avez vous-même des éléments inconnus, gravissimes, importants, que vous les donniez pour qu'on puisse mettre un point final.

A mon avis, il n'est pas possible de laisser planer des accusations, à mon sens, non fondées sur un service et une personne dont personnellement, je peux constater les compétences, la loyauté au service du canton.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Die Berufsbildung ist im Kanton Freiburg der Volkswirtschaftsdirektion angegliedert. Die Fraktion Mitte-Links-Bündnis hat zu diesem Bereich einige Fragen an den Commissaire.

Aufgrund des neuen eidgenössischen Berufsbildungsgesetzes, das am 1. Januar 2004 in Kraft getreten ist, wird ab dem 1. Januar 2008 das System der Finanzierung der Berufsbildung durch den Bund ändern. Es werden nur noch Pauschalbeträge ausbezahlt. Im Kanton Freiburg warten wir immer noch auf die Anpassung der geltenden kantonalen Gesetzgebung an das neue Bundesrecht. Wann können wir in diesem Rat über das neue kantonale Gesetz über die berufliche Grund- und Weiterbildung abstimmen? Ich darf aus dem amtlichen Tagblatt der Sitzung des Grossen Rates vom Oktober 2006 zitieren, wo Ihr Vorgänger, Herr Commissaire, zu dieser Thematik gesagt hat: «A l'heure actuelle, un avant-projet de loi est prêt; il va être mis en consultation encore cette année de manière à ce qu'il puisse au plus tard entrer en vigueur en 2008». Ich habe noch nicht gehört, dass dieses Gesetz in die Vernehmlassung

sung geschickt worden ist. Wie ist der Stand der Dinge heute? Und was auch interessant zu erfahren wäre, ist, was hätte es für Konsequenzen für unseren Kanton, wenn wir bis Beginn 2008 die kantonale Gesetzgebung noch nicht angepasst haben? Vielen Dank für die Beantwortung dieser Fragen.

La Rapporteuse. J'aimerais remercier les intervenants. Par rapport aux questions posées par mon collègue-rapporteur, Jean-Pierre Siggen, j'aimerais dire que cela concerne un article de journal et que nous parlons aujourd'hui du compte rendu 2006 et qu'en fait, là, cela concerne les activités 2007. Je laisserai M. le Directeur y répondre plus en détail.

Par rapport à la question de ma collègue, M^{me} Marie-Thérèse Gobet, nous avons également posé la question lors de l'examen des comptes à M. le Directeur de l'économie, qui nous a répondu que le projet de loi allait être envoyé incessamment, qu'il était prêt. Je laisserai aussi M. le Directeur de l'économie compléter les réponses.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je remercie les deux intervenants pour leurs questions et c'est très volontiers que j'y réponds. Tout d'abord, concernant la question de M. le Député Siggen. Il y a eu des problèmes au Service public de l'emploi sur lesquels je ne reviendrai pas en détail. Le Conseil d'Etat a pris des mesures sur la base d'un rapport établi par un expert externe à l'administration. Celui-ci arrive à la conclusion que le chef de service a désormais les clés en main pour bien gérer le service. En tant que Directeur de l'économie et de l'emploi, j'ai mis en place un plan d'action pour assurer un accompagnement optimal du service ces prochains mois. Mesdames et Messieurs les Député(e)s, je vous prie de m'aider à panser les anciennes blessures et à en finir avec les vieux problèmes. Comme je l'ai demandé au personnel du SPE, il faut maintenant aller vers le SPE II, celui de l'avenir. Les député(e)s ont bien évidemment le droit d'intervenir quand et, en principe, comment elles et ils le veulent, mais je me permets d'exprimer quand même un souhait à cet égard: que les attaques éventuelles puissent se faire au moins sur la base d'une analyse approfondie et sur des faits qui ont été établis de manière objective! Que l'on se rende compte qu'avec ces critiques extrêmes, souvent injustifiées et fausses, le risque est grand de maintenir cette situation difficile au sein du SPE. Je rappelle dans ce contexte que, selon l'enquête de l'expert, 74% des employés se sentent bien ou très bien au SPE, et 40% se sentent mieux qu'en 2006, sachant qu'une bonne partie se sentait déjà bien à cette époque. Je réaliserai mon plan d'action rapidement. Il y aura des décisions difficiles à prendre. Je dois pouvoir enfin calmer le jeu. Il y a tant d'objets ou de tâches importantes liés au SPE, je ne cite que le projet de la loi sur l'emploi et le marché du travail qui va vous être soumis très prochainement et les prestations en faveur des demandeurs d'emploi et des chômeurs, notamment. Et je dois pouvoir m'appuyer sur une administration et un service qui ne soient plus perturbés par tous les événements que l'on sait. J'ai eu une discussion constructive avec les députés impliqués le 23 avril 2007. J'ai pris acte de leurs remarques et critiques et je les ai prises en considération dans mon plan

d'action. Travaillons ensemble dans l'intérêt de l'Etat, de ses collaborateurs et des personnes dont le SPE doit s'occuper. Je reste disposé, et je viens de discuter avec M^{me} la Députée Peiry-Kolly, si nécessaire, à organiser une nouvelle entrevue. Essayons de régler les problèmes ensemble dans l'intérêt public.

En revanche, ne comptez pas sur moi si les critiques reposent uniquement sur la défense d'intérêts personnels ou si elles ne sont motivées que par la rancune. J'ajoute que je suis en mesure de répondre sans problème avec des arguments solidement établis à la lettre de M^{me} la Députée Claire Peiry-Kolly dont le journal *La Liberté* a publié quelques extraits dans son édition de samedi passé, et j'ai déjà convenu avec elle d'une rencontre et j'apporterai des réponses à ses différentes revendications.

Ich weiss, wir alle warten schon relativ lange auf die Vernehmlassung des Berufsbildungsgesetzes. Und ich habe die Freude, Ihnen heute mitzuteilen, dass der Staatsrat an seiner gestrigen Sitzung den Entwurf verabschiedet hat, und er diese Woche noch in die Vernehmlassung geschickt werden wird.

On mettra l'avant-projet de la nouvelle loi sur la formation professionnelle initiale et continue encore cette semaine en consultation et avec cela, j'espère bien pouvoir le présenter en automne au Grand Conseil. Je suis sûr qu'on arrivera à mettre en vigueur cette loi le 1^{er} janvier 2008.

Comme vous venez de le dire, M^{me} la Députée Weber-Gobet, il est important que cette loi entre en vigueur, parce que la Confédération met en vigueur le subventionnement forfaitaire déjà à partir du 1^{er} janvier 2008 et il est très important pour nous d'avoir une base légale sûre pour exécuter ces dispositions de la loi fédérale. Voilà, M. le Président, je pense avoir répondu à ces deux questions.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Le Président. Mesdames et Messieurs, une résolution a été déposée sur mon pupitre et est actuellement en cours de distribution. Dans la mesure du possible, cette résolution sera traitée demain matin.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie de votre assiduité et vous souhaite une bonne soirée. Rendez-vous demain pour la suite de nos travaux. Je lève la séance.

– La séance est levée à 16 h 55.

Le Président:

Jacques MORAND

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Mireille HAYOZ, secrétaire générale adjointe